Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260331-202621-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Commune de Meslan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.

Date de convocation : 25 mars 2026

Présents : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Laëtitia ROYANT, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Sylviane ROUYER, Nicolas HALOPEAU, Olivier EVANNO, Ann-Gaëlle LAUNAY, Véronique TURRINI, Nicolas DEL SORDO, Pierre-Ange LE FRAPPER, Karine LE COURT arrivée à 19h16 Pauline MASSCHELEIN arrivée à 19h08, Xavier COMBE.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Nicolas DEL SORDO

Membres en exercice	15
Membres présents	15
Membres votants	15

DELIBERATION 2026-21
CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

***VU** article L332-23-1 du code général de la fonction publique.*

Monbsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire de prévoir un agent pour réaliser les interventions techniques de la commune et gérer le matériel et l'outillage. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au conseil municipal de créer, à compter du 1 mai 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 2 mois, soit jusqu'au 30 juin 2026 suite à un accroissement temporaire d'activité des services techniques.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- Crée un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions d'agent polyvalent des services techniques suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, à compter du 1er mai 2026 et jusqu'au 30 juin 2026.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260331-202621-DE

- Précise que la rémunération sera fixée par référence à l'indice en vigueur pour l'échelon 1 du grade de référence à laquelle s'ajoutent les suppléments, indemnités et régime indemnitaire en vigueur.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents ;
- Inscrit les crédits nécessaires au budget.

Fait le 02 avril 2026 à Meslan

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Sébastien WACRENIER

Le secrétaire de séance,

Nicolas DEL SORDO